Accusé de réception en préfecture 077-217703792-20240209-DEL-2024-15-DE Date de télétransmission : 12/02/2024 Date de réception préfecture : 12/02/2024

VILLE DE PROVINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 9 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 9 février à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. ROUSSEAU, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. JIBRIL, conseiller municipal, par M. LAVENKA Mme OCANA, conseillère municipale, par M. JEUNEMAITRE Mme DAMEME, conseillère municipale, par Mme CANAPI
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme HOTIN-LETANG

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
Nombre de Conseillers présents :	29.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	3.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
Date de la convocation : 01.02.2024	

---0000000---

N° 2024.15

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET PRINCIPAL

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- Vu le projet de Budget primitif 2024 présenté par le Maire et qui comprend :
 - ⇒ le budget principal,

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (32 voix "pour") :

- ⇒ D'adopter le budget principal 2024.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, Pour expédition conforme,

Le Maire,

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 12.02 221, réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 12.02 231

33 Nombre de membres en exercice :

ARRETE - SIGNATURES - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Nombre de membres présents (1):

32

32

Nombre de suffrages exprimés :

0 Contre:

VOTES:

32 Pour:

0

Abstentions:

Date de la convocation: 18- Pervier 2024

A Provins, le 9, 02, 224

Le Maire,

Présenté par le Maire,

DE Olivier LAVENKA

délibéré par l'assemblée détibérante réunie en session ordinaire

A Provins, le

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le

12.02.224

et de la publication le 12.02 BW

(1) ou représentés

	LES MEMBE	RES DU CONS	EIL MUNICII	LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024	F PRINCIPAL	2024	
PRENOMS - NOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	PRENOMS - NOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Olivier LAVENKA	A			Laurent DEMAISON	TAKE		
Eric JEUNEMAITRE				Virginie SPARACINO			
Marie-Pierre CANAPI	Turney			Isabelle MAHIEU) Property of the second of th		
Hervé PATRON				Wilfried VAUVRE	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\		
Delphine PRADOUX	1 Gloss /			David ROUSSEAU	R	(
François MARCHAND	N N N N N N N N N N N N N N N N N N N			Valentin GRAJQEVCI	J3		
Chèrifa BAALI-CHERIF	A			Marie DAMEME M P. CAWDP1	They in		
Fabien PERRINO				Mohamed RAFIK			
Christine RAMEAUX	· P			Julie HOTIN-LETANG	im T		
Jocelye ROUVEYRE	Tracier C		i i	Augustine ENAMA	1		
Josiane MARTIN	Mak			Manon MORIN	den in		
Sylviane CAMUSET	Broker			Patrice BOUDIGNAT	W.		
Jérôme BENECH	F			Frédérique PETROFFE	· ·		
Abdelhafid JIBRIL	2,3			Jean-Philippe DELVAUX	A.		
Bruno PERCHERON	1 Absen	Ir excuse.		Mkembi PINEAU-LUMONI	A STATE OF THE STA		
Dominique GAUFILLIER	NA STATE OF THE PARTY OF THE PA			Anas HAMMOMI	M		
Josefa OCANA TEIMENIA TAE				TOTAL	Jest Market		
Joséfa OCANA E TEUMEMBITAEL				70.0	32		